MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

(R.C.E.)

Maître d'Ouvrage

COMMUNE DE MERCUROL-VEAUNES
1 place de la République
26600 MERCUROL-VEAUNES

Objet de la consultation

CONSTRUCTION D'UN POLE ASSOCIATIF INTERGENERATIONNEL
RELANCE DE LA CONSULTATION POUR LE LOT n°4 - ETANCHEITE
890 Route des Alpes
26600 - MERCUROL-VEAUNES

Remise des offres

Date limite de réception : Lundi 7/12/2026
Heure limite de réception : 12 Heures

Le présent marché public est lancé conformément à la procédure adaptée (MAPA).
Il est soumis aux dispositions de l'art. R. 2123-4 du Code de la Commande Publique

Sommaire

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION 3
ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3
2-1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres 3
2-2 Maîtrise d'Oeuvre 3
2-3 Décomposition en tranches et en lots 3
2-4 CSPS : 4
2-5 Bureau de Contrôle : 4
2-6 Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières 4
2-7 Variantes 4
2-8 Options 4
2-9 Mode de règlement 5
2-10 Délai d'exécution 5
2-11 Modifications de détail au dossier de consultation 5
2-12 Délai de validité des offres 5
2-13 Passation des marchés 5
2-14 - Propriété intellectuelle des projets 5
2-15 Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense 5
2-156Garantie particulière pour matériaux de type nouveau 5
2-17 Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé 5
ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES 5
3-1 Solution de base 6
ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES 6
4-1 Sélection des candidatures 6
4-2 Jugement des offres économiquement les plus avantageuses 6
ARTICLE 5 – VISITE DU SITE 7
ARTICLE 6 – CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES 8
6-1 Condition de la dématérialisation 8
ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS 8
ARTICLE 8 – NEGOCIATIONS EVENTUELLES 8
ARTICLE 9 – INSTANCE DE RECOURS 9

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne **:**
la relance du marché de travaux relatif à la construction d'un pôle associatif intergénérationnel - Lot n°4 : Étanchéité

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) pourra être téléchargé sur le profil acheteur : **https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com**

Maître d'Ouvrage :
COMMUNE DE MERCUROL-VEAUNES
1 place de la République 26600 MERCUROL / Tél : 04 75 07 40 05

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

Le présent marché public est lancé conformément à la procédure adaptée (MAPA).
Il est soumis aux dispositions de l'art. R. 2123-4 du Code de la Commande Publique La commune se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation.

2-2 Maîtrise d'Oeuvre

La Maîtrise d'œuvre est assurée par :
Groupement FABRE Architecture, 10 Chemin de Ripotier, 07200 Aubenas
Tél : 04 75 88 59 62 Mail : contact@fabre-architecture.com

ARCHITECTE FABRE ARCHITECTURE 10 Chemin de Ripotier 07200 AUBENAS Tel : 04 75 88 59 62 Email : contact@fabre-architecture.com	BET FLUIDES ANTARES 5 Rue Charles Demars 07200 AUBENAS Tel : 04 75 36 89 64 Email : philippe@antares-ingenierie.com
ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION EUROMETRES BTP 28 Chemin des Ecoles 07200 ST DIDIER SOUS AUBENAS Tel : 04 75 35 37 61 Email : contact@eurometresbtp.fr	BET FLUIDES OH INGENIERIE ZAC de la Gandonne 13300 SALON DE PROVENCE Tel : 06 89 10 73 87 Email : ohassler@ohingenierie.fr
BET STRUCTURE BETEBAT 13 Chemin des Chaussades 07200 AUBENAS Tel : 04 75 93 34 80 Email : contact@betebat.fr	BET VRD BEAUR 10 Rue Condorcet 26100 ROMANS SUR ISERE Tel : 04 75 72 42 00 Email : contact@beaur.fr

2-3 Décomposition en tranches et en lots

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches. Le marché est un contrat alloti et à prix global et forfaitaire pour chacun des lots.

Il est prévu un démarrage des travaux en avril 2026 pour une durée de 14 mois (y compris 2 mois de préparation de chantier). Livraison juin 2027.

Les travaux sont répartis en 11 Lots :

Lots	DESIGNATION DES LOTS
Lot 01	TERRASSEMENT VRD
Lot 02	MACONNERIE - GROS ŒUVRE
Lot 03	CHARPENTE BOIS / COUVERTURE / ZINGUERIE
Lot 04	ETANCHEITE
Lot 05	ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR
Lot 06	MENUISERIES EXTERIEURES
Lot 07	PLATRERIE - PEINTURE - FAUX PLAFONDS
Lot 08	MENUISERIES INTERIEURES BOIS
lot	REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES
Lot 10	ELECTRICITE
Lot 11	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE

Condition particulière d'exécution : Clause sociale

Sans Objet

2-4 CSPS :

GIRY – SPS M. RAPHAEL Romain

2-5 Bureau de Contrôle :

APAVE – M. DANDRES Laurent

2-6 Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières.

2-7 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

2-8 Options

Toute option est à chiffrer. Dans le cas contraire, c'est une clause d'exclusion.

2-9 Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le Maître de l'ouvrage est le : **Paiement administratif**

2-10 Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé dans l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.
La date et les délais d'exécution des travaux sont fixés par l'ordre de service.
La tranche conditionnelle ne sera affermie que sous réserve d'obtention de certains financements

2-11 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

2-12 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé dans l'acte d'engagement. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2-13 Passation des marchés

Les marchés ne seront signés que si le financement des travaux est assuré.

2-14 - Propriété intellectuelle des projets

SANS OBJET

2-15 Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense

SANS OBJET

2-16 Garantie particulière pour matériaux de type nouveau

SANS OBJET

2-17 Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé

VOIR PGC

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est téléchargeable sur le profil acheteur :
https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.
L'acte d'engagement sera complété conformément aux commentaires joints à ce document.

Il appartient aux candidats de vérifier la composition de leur dossier, aucune réclamation ou prorogation de délai ne peut être recevable à la suite du retrait d'un dossier incomplet.

3-1 Solution de base

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

Les pièces administratives
1- La lettre de candidature (imprimé DC1 ou le Document Unique de Marché Européen (DUME))
2- Les déclarations du candidat (imprimés DC 2 ou le Document Unique de Marché Européen (DUME))
3- Attestation d'assurance (professionnelle et décennale)
4- Attestation de qualification Qualibat ou équivalent (par lots, conformément à l'article 2-2 du présent RCE)
5- Description de l'outillage et matériels de l'entreprise
6- Liste des travaux similaires réalisés des 5 dernières années.
7- Déclaration des effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement
8- Certificats de qualifications professionnelles
9- Renseignement sur le respect de l'obligation d'emploi mentionné à l'article L.5212-1 à 4 du Code du Travail

Les pièces du marché
- un acte d'engagement (A.E.) : cadre ci-joint à compléter dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) : cahier ci-joint à accepter sans modification
- Plans architecte phase DCE
- Etude de sol
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) spécifique au lot correspondant à l'offre : cahier ci-joint à accepter sans modification
- le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) : ci-joint à vérifier, sans aucune annotation ni rature, complété par les quantités de l'entreprise et les prix unitaires avec cachet et signature de l'entreprise.

L'ensemble des prix unitaires doit être renseigné, Les regroupements par ensemble autres que ceux demandés ne seront pas acceptés – La tranche conditionnelle doit être obligatoirement chiffrées.

- Le mémoire technique : Cadre joint en annexe à compléter
- Le planning

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

4-1 Sélection des candidatures

Cette sélection se fera après examen des candidatures dans les conditions prévues aux articles R. 2144-1 au R. 2144-7 au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières de chaque candidat.

4-2 Jugement des offres économiquement les plus avantageuses

Le marché sera attribué au candidat ayant remis l'offre jugée économiquement la plus avantageuse sur la base des critères suivants présentés par ordre décroissant d'importance.

- **P**rix pour 40 %

- **V**aleur technique de l'offre pour 60 %, jugée à travers la méthodologie et les moyens, le respect du planning, les effectifs affectés au projet (Voir mémoire technique).

Clause de détection des offres potentiellement anormalement basses :
- Calcul de la moyenne des offres non aberrantes jugées acceptables : (M1)
- Calcul de la moyenne en excluant les offres se situant au-delà de : M1 + 20% : (M2)

Les offres dont le montant est au-dessous de M2 – 20%, sont détectées comme potentiellement anormalement basses. Des précisions seront demandées par écrit à l'analyse.

En ce qui concerne le critère valeur technique des prestations, la note sera appréciée en fonction des sous-critères suivants et de leur évaluation, conformément au tableau d'analyse ci-dessous :

SOUS-CRITÈRES Suivant mémoire technique	**APPRÉCIATIONS**			
	Satisfaisant	**Moyen**	**Insuffisant**	**Absent**
Moyens matériels affectés à la réalisation chantier : (sur 4 points)	4	2	1	0
Provenance et qualité des matériaux et matériels mis en œuvre (sur 4 points)	4	2	1	0
Encadrement et effectif affectés à la réalisation du chantier (sur 4 points)	4	2	1	0
Moyens mis en œuvre pour le respect des délais / Planning / Méthodologie (sur 8 points)	8	4	2	0

Dès lors, la formule choisie est la suivante :

Prix le plus bas conforme x 40 / Prix proposé par le candidat + (note technique obtenue par le candidat) x 3

La note maximale pouvant être obtenue est 100.

En cas de discordance constatée dans une offre, autre qu'erreurs de multiplication, d'addition ou de report, le montant TTC porté en lettres sur l'acte d'engagement prévaudra sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Le candidat sera alors questionné sur le maintien de son offre et en cas de réponse positive sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global fixé par l'acte d'engagement.

Dans le cas ou des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

ARTICLE 5 – VISITE DU SITE

Sans Objet

ARTICLE 6 – CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les propositions seront rédigées en langue française et seront rendues uniquement sur support dématérialisé.

6-1 Condition de la dématérialisation

Les offres pourront être remises sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :
https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des plis sur un support électronique (CD-ROM, clé USB) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte des pièces de la candidature et l'autre les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Nous rappelons que la durée du téléchargement est fonction du débit d'accès à internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.
Il est également conseillé aux candidats d'anticiper leurs dépôts à J-24h afin d'éviter et de limiter tous problèmes de connexion à la Plateforme.
Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites de réception des offres ne seront pas retenus.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous plis scellé et comporte l'obligatoirement la mention « copie de sauvegarde » ainsi que le nom du candidat et l'indentification de la procédure concernée.

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent faire parvenir leur demande au plus tard 6 jours avant la date de limite de remise des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com.

Une réponse sera adressée à toute entreprise ayant retiré un dossier papier ou ayant téléchargé un dossier 6 jours avant la date limite de remise des offres. Les réponses aux questions d'un candidat pouvant porter atteinte au secret industriel ou commercial ne seront diffusées qu'à celui-ci.

ARTICLE 8 – NEGOCIATIONS EVENTUELLES

Avant de procéder à l'attribution du marché et sur la base des offres reçues, la commune se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation avec un ou plusieurs candidats ayant proposé une offre appropriée et régulière, dans le respect des règles et principes fondamentaux de la commande publique, afin de compléter et de préciser la solution technique et financière qu'ils auront présentée. Cette négociation peut s'effectuer par courrier ou par mail et sollicite des réponses par les mêmes voies.
En cas d'égalité de classement, le pouvoir adjudicateurs choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 9 – INSTANCE DE RECOURS

Tribunal Administratif de Lyon
Palais de Juridictions administratives
184 rue Duguesclin
69433 Lyon Cedex 3
Téléphone : 04 78 14 10 10 - Télécopie : 04 78 14 10 65 Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

CCIRA (Comité Consultatif Inter régional de Règlement Amiable des Litiges relatifs aux Marchés Publics) - 3 Rue de la Charité 69268 LYON CEDEX 02 ☎ 04 72 77 21 30